



Signataires : Pierre Conne, Adrien Genecand, Thierry Oppikofer, Jacques Béné, Francine de Planta, Murat-Julian Alder, Pierre Nicollier, Diane Barbier-Mueller, Fabienne Monbaron, Arber Jahija, Jacques Blondin, Alexandre de Senarclens, Gabriela Sonderegger, Patricia Bidaux

Date de dépôt : 6 mai 2026

Proposition de motion **pour la construction d'une nouvelle aile hospitalière à Loëx en remplacement du bâtiment Lagnon**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le coût exorbitant (83 214 500 francs) de la demande de rénovation de trois bâtiments du site HUG de Loëx – Arve, Aire et Allondon – qui ne crée pas un seul lit supplémentaire ;
- la fermeture inéluctable du site hospitalier de Bellerive, en raison de problèmes structurels et de sécurité ;
- le besoin croissant de lits hospitalier pour la réadaptation gériatrique et la médecine du 4^e âge ;
- l'existence d'un ancien projet hospitalier complet et cohérent sur le site de Loëx qui est resté « au milieu du gué » depuis plusieurs décennies,

invite le Conseil d'Etat

- à procéder à une modification de zone permettant la densification cohérente du site de Loëx – qui ne figure pas parmi les surfaces d'assolement du canton – dans une vision globale de la planification sanitaire et territoriale ;
- à relancer le programme architectural initial du site hospitalier de Loëx, en procédant à la démolition du bâtiment Lagnon et à la construction

d'une aile hospitalière reliée au bâtiment Lanance, telle que prévue dans le projet d'origine ;

- à dimensionner la capacité de cette nouvelle aile en fonction des besoins sanitaires prévisibles, notamment en matière de médecine du 4^e âge, de réadaptation et de soins hospitaliers de longue durée ;
- à faire en sorte que cette nouvelle capacité permette également de compenser la réduction de lits liée à la fermeture du site hospitalier de Bellerive ;
- à inscrire ce projet dans la planification hospitalière cantonale, afin de répondre à l'évolution démographique et à l'augmentation attendue des besoins de prise en charge ;
- à présenter au Grand Conseil un calendrier de réalisation ainsi qu'une estimation financière d'ensemble.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le site hospitalier de Loëx, des Hôpitaux universitaires de Genève, constitue un maillon essentiel du dispositif hospitalier genevois, notamment dans les domaines de la réadaptation, des soins de suite et de la prise en charge hospitalière des personnes âgées.

Au cours des années 1990, les autorités sanitaires du canton ont engagé sur le site de Loëx un projet architectural ambitieux destiné à moderniser et à renforcer durablement la capacité hospitalière du canton. Ce projet prévoyait la réalisation de deux ailes hospitalières complémentaires, reliées entre elles par un corps central commun destiné aux activités partagées, formant ainsi un ensemble hospitalier cohérent et évolutif.

La première étape de ce programme s'est concrétisée par la mise en service du bâtiment Lanance, conçu comme la première composante d'un dispositif hospitalier appelé à se développer sur le site.

La seconde étape prévoyait la démolition du bâtiment Lagnon, alors déjà reconnu comme obsolète, puis la construction, sur cet emplacement, d'une deuxième aile hospitalière d'une capacité équivalente à celle du Lanance.

Ce projet, techniquement abouti et financièrement validé, n'a toutefois pas été mené à son terme en raison des contraintes budgétaires auxquelles l'Etat de Genève a dû faire face à cette époque. Depuis lors, cette extension n'a jamais été relancée.

Le bâtiment Lagnon a été déclassé, car il ne répondait plus aux standards requis pour l'accueil de patients, notamment pour des raisons de conformité, de sécurité et de vétusté. Des travaux de mise en conformité se sont révélés irréalisables, la structure du bâtiment ne permettant pas d'y répondre.

Depuis lors, il a été utilisé à titre transitoire pour l'hébergement de personnes requérantes d'asile sous la responsabilité de l'Hospice général. Le bâtiment est aujourd'hui propriété de l'OCBA et demeure occupé par l'Hospice général pour l'accueil de requérants d'asile. Si cet usage répond à des besoins sociaux réels, il ne correspond pas à la vocation hospitalière historique et stratégique du site de Loëx.

La nécessité de reprendre ce projet est aujourd'hui renforcée par plusieurs facteurs convergents.

D'une part, le vieillissement démographique augmente de manière constante les besoins en lits hospitaliers destinés à la médecine de l'âge avancé, à la réadaptation et aux soins hospitaliers de longue durée. La

pression exercée sur les capacités hospitalières cantonales exige d'anticiper dès à présent les besoins futurs.

D'autre part, la perspective de la fermeture du site hospitalier de Bellerive, rendue inévitable par l'état du bâtiment et par les exigences croissantes en matière de sécurité, implique la disparition prochaine d'un nombre significatif de lits hospitaliers qu'il conviendra de compenser.

Dans ce contexte, la réalisation complète du dispositif hospitalier prévu dès les années 1990 sur le site de Loëx représente une réponse particulièrement pertinente.

Elle permettrait :

- de finaliser un projet hospitalier cohérent, en renforçant les capacités de prise en charge de la médecine du 4^e âge et de la réadaptation, en fonction des besoins futurs ;
- de compenser la perte de lits liée à la fermeture du site de Bellerive ;
- d'optimiser les infrastructures existantes du site de Loëx, en s'appuyant sur les bâtiments existants et les équipements déjà en place.

Cette solution présente l'avantage de valoriser une planification déjà validée, de renforcer l'efficacité du dispositif hospitalier cantonal et de répondre de manière structurée aux besoins sanitaires futurs du canton.

Enfin, la modification de zone – le site de Loëx ne figure pas parmi les surfaces d'assolément du canton – constitue un préalable indispensable à la réalisation du projet décrit ci-dessus et offrira, en outre, la possibilité d'envisager d'autres développements ainsi que de nouvelles constructions sur ce site.

Au regard des enjeux démographiques et sanitaires, il apparaît aujourd'hui opportun que le Conseil d'Etat réactive ce projet afin de doter le canton d'une infrastructure hospitalière supplémentaire cohérente, rationnelle et dimensionnée selon les besoins réels à venir.